Nieurlet Infos n°23

06/2020

Vie Communale

8 mai 2020 : Cette année la cérémonie en l'honneur des 75 ans de la victoire sur le nazisme, était placée sous le signe du confinement pour cause de COVID. Seuls, le Maire et le 1er adjoint accompagnés du Président des CATM et d'un porte-drapeau se sont rendus au Monument aux Morts pour déposer les gerbes .

Le samedi 23 mai : mise en place du Conseil Municipal .

Composition du nouveau conseil :
le Maire : Régis VERBEKE

1er Adjoint : Kévin VERLINDE chargé des travaux, voiries, assainissement, urbanisme.

2ème Adjointe : Danièle MOREL chargée des locations de salles, de la cantine, l'école, la médiathèque , relation avec les associations.

3ème Adjointe : Martine SPETER chargée de l'information et de la culture.

4ème Adjointe : Julie TALLEU chargée des fêtes et animations.

Les Conseillers : Jean-Luc RYCKEBUSCH - David BARRIOT - Laurent Casier - Denis DESEIGNE-Pascal MONSTERLEET- Régine PICOTIN - Clothilde CARETTE - Séverine BELLEVAL - Ingrid MOREL - Anthony SPAGNOL.

LES COMMISSIONS

La commission travaux - bâtiments -cadre de vie - environnement : Présidée par Kévin VERLINDE assisté de David BARRIOT, Denis DESEIGNE, Danièle MOREL, Régine PICOTIN, Martine SPETER et Régis VERBEKE.

La Commission Information et culture : Présidée par Martine SPETER assistée de Danièle MOREL, Ingrid MOREL, Julie TALLEU, Régis VERBEKE, et Kévin VERLINDE.

La Commission des fêtes : Présidée par Julie TALLEU assistée de David BARRIOT, Séverine BELLEVAL, Clothilde CARETTE, Laurent CASIER, Pascal MONSTERLEET, Danièle MOREL, Ingrid MOREL, Jean Luc RYCKEBUSCH, Martine SPETER et Régis VERBEKE.

La Commission des affaires sociales : Martine SPETER assistée de Clothilde CARETTE, Danièle MOREL, Ingrid MOREL, Julie TALLEU et Régis VERBEKE.

La Commission éthique : Présidée par Régis VERBEKE assisté de Danièle MOREL, Martine SPETER et Kévin VERLINDE .

Le CCAS : Présidé par Régis VERBEKE assisté de Danièle MOREL, Ingrid MOREL , Martine SPETER et Julie TALLEU.

Remerciements :

Dans le cadre de ce premier « Nieurlet-infos » que rédige l'équipe municipale, à qui vous avez accordé votre confiance, lors de l'élection municipale du 15 mars, je tiens, au nom de toute mon équipe, à vous remercier très sincèrement pour ce soutien et vos nombreux encouragements. Les conseillers municipaux, les adjoints et moi-même, tous très humblement mais avec conviction, tenteront de répondre au mieux à vos attentes, dans ce contexte rendu plus difficile, par la crise sanitaire.

Durant la période de transition, les nouveaux élus ont aussi été consultés pour autoriser la réouverture de l'école, la cantine, la garderie, dans des conditions drastiques, qui n'ont pu se réaliser qu'avec le concours, sans faille, de l'équipe enseignante et nos employées acceptant de modifier temporairement leur temps de travail.

A présent, je vous laisse découvrir les informations apportées, vous souhaite de rester en pleine forme et de pouvoir nous retrouver, en toute liberté, le plus rapidement possible.

Votre Maire : Régis VERBEKE

Délibérations consultables en mairie ou sur le site internet de la commune https://www.nieurletmairieinfo.fr

Le 23/03/2020 : Mise en place du Conseil Municipal, élection du Maire, fixation et élection des Adjoints.

Délibération du 04/06/2020 : Approbation du PV du 23 mai, constitution des commissions communales, désignation des délégués aux différents syndicats et structures intercommunales, délégation au Maire , fixation des Indemnités du Maire et des Adjoints.

Autres points abordés :

DUCASSE: il est projeté, pour la sécurité, le regroupement des attractions foraines rte de St Momelin. Une étude de faisabilité est en cours (sous réserve que la ducasse puisse avoir lieu cette année).

MASQUES : Le solde des masques « grand public » du département est arrivé, ainsi que les masques commandés et offerts par la commune, (1000 masques lavables 40 fois, achetés aux Ets LEVEQUE au prix de 3.18 € le masque emballé individuellement - L'état devrait rembourser 1 €/masque acheté). Divers créneaux seront proposés aux Nieurlétois pour venir retirer les masques dans la salle polyvalente (voir formulaire ci-joint). Ceux donnés par la Communauté de Communes des Hauts de Flandre devraient nous être livrés pour le 27 juin.

L'ECOLE : Pour faire face au nombre croissant d'enfants reprenant l'école. Magalie D. et Constance T. ont été mises à la disposition de l'équipe enseignante afin de respecter le protocole mis en place.

Fauchage des bordures : compétence CCHF, il est prévu du 8 juin au 10 juillet (retard COVID)

Un marchand ambulant (épicerie) a sollicité l'autorisation de s'installer face à l'ancien café « le marais flamand » et l'ancien commerce « le petit Momelin » .

La commune de Nieurlet a été sollicitée pour le prêt de la salle polyvalente le 6 juin 2021. Environ 1000 randonneurs traverseront le village. L'accord sera donné sous réserve d'une participation aux frais de nettoyage (à déterminer).

Mme D. MOREL indique qu'il a été signalé rue Emile Duval un véhicule « ventouse » et demandé la possibilité de rénover l'espace devant l'armoire électrique .

M. D. DESEIGNE suggère de semer une prairie fleurie au Jardin de Maraude, plutôt que d'y mettre des moutons.

Le CAJ envisage d'organiser un centre aéré du 13/07/2020 au 07/08/2020, dans le respect des règles sanitaires .

Les personnes intéressées peuvent **s'inscrire en mairie par téléphone au 03.21.88.33.92**

ou par mail : nieurlet.mairie@orange.fr

le plus rapidement possible et **avant le 27 juin 2020,** afin de finaliser les déclarations auprès des services de la Cohésion Sociale.

Les activités et sorties seront adaptées à la situation du moment.

La décision définitive sera prise suivant le nombre d'enfants inscrits.

LA MEDIATHEQUE

En l'état actuel, (suite à un dégât des eaux) et les mesures barrières, après concertation, il a été décidé de ne **pas ouvrir dans l'immédiat.** Nous reviendrons vers vous dès qu'une solution sera trouvée et/ou les travaux effectués.

FESTIVITES 2020 :

COVID 19, toutes les manifestations sont annulées jusqu'à nouvel ordre.
Au vue de la situation, la fête des voisins est reportée à l'an prochain.
Pour le 14 juillet et la ducasse (décision en attente des consignes de sécurité).

REPORT DU FESTIVAL DE MUSIQUE EN EGLISE 2020 :

Au delà des mesures sanitaires très complexes à mettre en place, la CCHF ne souhaite pas prendre de risque, ni pour les artistes, ni pour le public, Aussi, le concert prévu dans l'église de Nieurlet le 22 août 2020 est reporté à 2021. La date précise n'est pas encore connue.

Rappel : En cas de canicule, fortes chaleurs, adoptez les bons réflexes !

Mouiller son corps et se ventiler - Donner et prendre des nouvelles de ses proches

Ne pas boire d'alcool, boire de l'eau régulièrement maintenir sa maison au frais, fermer les volets le jour, manger en quantité suffisante, éviter les efforts physiques

EN CAS D'URGENCE APPELEZ LE 15

Rappel du « bien vivre ensemble » !

Les bruits de voisinage générés par le comportement d'une personne ou d'un animal et causant des nuisances sonores, peuvent être sanctionnés, dès lors qu'ils constituent un trouble anormal, en se manifestant de jour ou de nuit.

Le Conseil national du bruit autorise les bruits de bricolage ou l'utilisation d'engin à moteur (tondeuse, taille haie...) de 9h à 12h et de 13h30 à 19h30 en semaine.

de 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi.

de 10h à 12h les dimanches et jours fériés .

Un peu d'histoire

Connaissez-vous le nom des Maires successifs sur la commune de Nieurlet ?

Le 1er Maire sur la commune fut **Emile DUVAL** du 13 mai 1928 au 10 février 1941. Il est décédé tragiquement en cours de mandat , dans sa 61ème année. Originaire d'Halluin, Directeur de la tuilerie de St-Momelin, il fait partie des victimes civiles durant la seconde guerre mondiale, son nom figure sur le Monument aux Morts de la commune, et une rue du village porte son nom)
Le second Maire : **Romain VERBEKE** d'avril 1941 au 18 mai 1945
Le troisième Maire : **Maurice BAECKEROOT** du 18 mai 1945 au 28 mars 1971
Le quatrième Maire : **Louis LEROY** du 28 mars 1971 au 18 novembre 1973 (il est décédé en cours de mandat, l'école du village porte son nom et celui de son épouse Fernande)
Le cinquième Maire : **Albert DEMAN** du 18 novembre 1973 au 25 mars 1977
Le sixième Maire : **René DEBOUDT** du 25 mars 1977 au 5 avril 2014 (Maire Honoraire)
Le septième Maire : **Dominique MARQUIS** du 5 avril 2014 au 23 mai 2020
Et enfin le huitième Maire sur la commune : Régis VERBEKE depuis le 23 mai 2020

Retrouvez leur photo sur le site internet de la commune
https://www.nieurletmairieinfo.fr /onglet Patrimoine

Travaux :

Route de Saint-Momelin une partie est terminée. L'autre tronçon est en attente de la construction de la station épuration (Noréade).

En cours : Aire de jeux pour enfants près du city stade + entretien des chemins (300 t de cailloux);

A venir : parking près de la salle polyvalente. fauchage des bordures (CCHF).

A l'étude : Eclairage rue des champs, et réfection de l'embarcadère.

Sécheresse : Michel Lalande, Préfet du Nord, a placé l'ensemble du département en état de **vigilance sécheresse jusqu'au 31 juillet 2020.**

Horaires d'ouverture au public de la Mairie :

« Dans le respect des gestes barrières »

Lundi et jeudi : 13h30 à18h00
Mardi et vendredi : 9h à12h00

Une permanence est assurée par le Maire le lundi de 16 h à 18 h et le samedi matin de 9 h à 10 h

ou sur rendez-vous au 03.21.88.33.92
Courriel : nieurlet.mairie@orange.fr

La mairie a été réapprovisionnée en sacs jaunes

Une info à nous transmettre : manifestation locale, portes ouvertes, faire connaitre votre activité, ou vous souhaitez être informés en temps réel par mail des dernières infos de la commune (en demandant à faire partie de la liste de diffusion *) :

faites le nous savoir par mail à : *nieurletinfo@gmail.com*

**Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, dite "loi Informatique & Libertés", vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent, Pour ne plus recevoir d'info de notre part, il vous suffit également de nous le faire savoir par mail à nieurletinfo@gmail.com*

Comité de Rédaction : La Commission Information & Culture

nieurletinfo@gmail.com IPNS Ne pas jeter sur la voie publique